

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

DELIBERATION N°2018.00013

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
CONCERNANT LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE
L'ADERLY**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 75

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND,
Mme Marie-Dominique FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Yves MORAND représenté par Mme Hélène BRUYERE, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 février 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171108-D20180001310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180213

M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Enzo VIVIANI,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves LECOCCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Siham LABICH

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Annie GREGOIRE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christine ROUX, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'ADERLY

Contexte

Depuis 1974, l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) est l'outil du territoire de la région lyonnaise en matière de recherche d'investisseurs étrangers. L'Agence a la responsabilité d'une mission globale de promotion, de prospection et d'accompagnement d'investissements, créateurs d'emplois et de richesse pour le territoire de la région lyonnaise.

En 2015, les élus des 4 agglomérations du Pôle métropolitain (Agglomération lyonnaise, stéphanoise, viennoise, portes de l'Isère) ont décidé d'élargir le périmètre d'intervention de l'ADERLY afin que l'Agence devienne l'outil métropolitain pour la prospection internationale. Saint-Etienne Métropole a ainsi signé une convention de partenariat avec l'ADERLY le 30 avril 2015 pour une durée de trois ans.

En 2016, la Chambre régionale des comptes Auvergnnes-Rhône-Alpes a engagé un travail de contrôle de la gestion de l'ADERLY pour les exercices 2010 à 2015 sur les volets suivants : gouvernance et vie associative ; fiabilité des comptes et situation financière ; activité ; relations avec les tiers ; achats ; ressources humaines ; contrôle interne.

En juillet 2017, la Chambre régionale des comptes a arrêté ses observations définitives et transmis à la suite un rapport d'observation définitif à l'ensemble des collectivités ayant apporté un concours financier à l'ADERLY.

Synthèse du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

Il est demandé à Saint-Etienne Métropole de prendre connaissance de ce rapport dont les principales conclusions sont les suivantes.

A la suite des précédentes observations, l'association a mis en œuvre plusieurs mesures permettant d'améliorer considérablement la qualité de mesure de ses résultats et de recentrer son activité sur son territoire et son cœur de métier. Elle s'est ainsi séparée de ses bureaux de Tokyo et New York, et a supprimé son département « implantations publiques ».

Les organes statutaires de l'association jouent leur rôle et de nombreuses instances de concertation et de suivi assurent la transparence de la gestion, en particulier vis-à-vis de ses deux principaux financeurs, la Métropole de Lyon et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

Dans un contexte de compétition, à la fois internationale et nationale, l'agence atteint en grande partie, selon ses indicateurs, les objectifs fixés en matière d'implantation d'entreprises, sur un territoire d'intervention qui s'est élargi en 2015 à la Porte de l'Isère, au Pays viennois, au parc industriel de la plaine de l'Ain et à la métropole de Saint-Etienne. Ces objectifs, qu'il s'agisse des pays d'origine des investisseurs potentiels ou des secteurs visés, sont clairs et bien définis.

L'objet et le mode de financement de l'association lui imposent d'appliquer la réglementation en matière d'achats publics en qualité de pouvoir adjudicateur. Au cours de la période sous revue, celle-ci n'a pas respecté l'ordonnance de 2005, ni son décret d'application. Elle s'est toutefois engagée par l'adoption d'une nomenclature des achats et l'actualisation de ses procédures à respecter désormais ses obligations en la matière.

Les ressources humaines n'appellent pas d'observation majeure, à l'exception de la persistance de deux catégories de personnel, dont la moitié, sous statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie, est gérée par la CCI.

L'activité commerciale de l'ADERLY reste marginale. Ses comptes sont globalement fiables et sa situation financière est saine. Toutefois, il lui faudra faire face à la fin du financement depuis le 31 décembre 2016 du département du Rhône, conséquence de la loi NOTRe du 07 août 2015, et articuler son action avec l'acteur principal du développement économique, la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, adopté le 16 décembre 2016. Les orientations de ce schéma apparaissent compatibles avec celles retenues par la Métropole de Lyon dans son programme de développement économique adopté le 16 septembre 2016.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **atteste avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant le contrôle des comptes et de la gestion de l'ADERLY.**

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU